

# La Voix du Conseil

## Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com  
Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Décembre 2020 n° 60

Ce journal a été imprimé par nos soins le 23 novembre

### Unité de Méthanisation.



Depuis quelques mois, les travaux de terrassement de l'unité de méthanisation ont démarré à Sainte-Suzanne-et-Chammes (Mayenne). En juillet 2021, l'unité de production de gaz devrait être opérationnelle.

La société Engie Bioz procède depuis quelques mois au terrassement du terrain où s'implantera une centrale de production de gaz, à Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Cette première phase de travaux de terrassement est menée par Eurovia, dont l'usine de production est située de l'autre côté de la future centrale. Ce projet devait, dans un premier temps, voir le jour dans la commune d'Évron. Après des difficultés liées à des habitations jugées trop proches, entraînant une opposition des habitants, c'est dans la commune déléguée de Chammes que cette unité entrera en production en juillet 2021.

#### De l'énergie et du fertilisant

Avec cette réalisation, nous allons valoriser des déchets organiques produits par les exploitations agricoles de la région. Traitée, cette matière produira le biométhane, une énergie renouvelable et le digestat, une matière fertilisante utilisée par les agriculteurs, explique Mme Davrainville, responsable du projet chez Engie Bioz.

Une vingtaine d'agriculteurs, pour la plupart exploitants dans le territoire des Coëvrons, fourniront la centrale en fumiers et lisiers. Ils récupéreront également le digestat. Le gaz produit sera acheminé par conduits souterrains jusqu'à Châtres-la-Forêt dans une poche de consommation sur le réseau exploité par GRDF.

#### Des emplois créés

Trois emplois directs seront créés sur le site. Mais, ce projet, qui est aussi un projet de territoire, engendrera des emplois indirects liés par exemple aux transports des matières. Actuellement, la récupération de boue, de graisse et de certains déchets organiques est à l'étude, avec l'objectif de valoriser ces matières dans l'unité de méthanisation pour répondre à un besoin industriel. À terme, quelque 30 000 tonnes de déchets seront récupérées par an, dont 60 % seront d'origine agricole.

#### Des arbres replantés.

Bien que la centrale soit éloignée de plusieurs centaines de mètres de toute habitation, la société Engie Bioz a mis en place un comité de suivi avec les riverains afin que cette construction se fasse dans la transparence. Sur le plan environnemental, un déboisement partiel a été effectué et les haies ont été conservées. De plus, en compensation, une replantation forestière sur une parcelle prolongeant la centrale sera effectuée.

Le coût global pour la construction de l'unité de méthanisation et la réalisation de la parcelle de compensation se situe entre 8 et 10 millions €

## 2020, cette année si particulière :

Commencée par une entrée festive avec les fêtes du nouvel an, personne ne s'attendait à voir notre mode de vie bousculé de telle manière. Depuis le mois de mars un rythme inédit nous a été imposé par un virus dont les conséquences sanitaires et les mesures gouvernementales, pour lutter contre cette pandémie, ont bouleversé notre vie sociale, économique et démocratique.

Si pour l'instant, nous n'avons pas de décès lié à cette maladie à déplorer sur notre commune, les mesures de distanciation sanitaires qu'il est important de respecter, pèsent lourdement dans nos vies quotidiennes provoquant la rupture du lien social avec l'arrêt des activités associatives, l'isolement de nos seniors, une scolarité perturbée pour nos enfants et une activité économique difficile pour nos commerçants et artisans.

La nouvelle équipe municipale arrivée il y a maintenant sept mois n'a pu aller à la rencontre de tous pour échanger sur les projets de cette nouvelle mandature ; toutes les manifestations ont été annulées par décision gouvernementale et il ne sera pas possible de se retrouver lors d'un repas de Noël pour nos anciens.

Pour autant la vie a continué et il faut saluer toutes les initiatives d'entraide entre voisins pour aider les personnes isolées dans leur besoin quotidien, la disponibilité des professionnels de santé présents qui ont poursuivi l'offre de soin sur la commune, les initiatives de nos commerçants pour maintenir leur activité au service des suzannais et camélésiens, la mobilisation des élus dans la distribution des masques durant la première phase de confinement. Les services municipaux ont tout au long de cette crise poursuivi leur activité en restant au service de la population et je tiens à les en remercier.

Cette année c'est aussi l'arrivée de nouveaux commerçants sur notre commune avec la reprise de la supérette qui nous avait fait tant défaut lors du premier confinement, l'arrivée de nouveaux boulangers, la poursuite des projets d'aménagement de notre village avec en particulier la réalisation de la résidence de l'Aiguison qui sera accessible en début d'année prochaine. 2021 verra le lancement du projet d'aménagement de la route de Montsûrs et de la rue de la Libération tant attendu.

Pour cette fin d'année l'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année auprès de vos proches, de prendre soin de votre santé et de celle de votre famille en attendant de pouvoir se retrouver lors de temps festifs et conviviaux en 2021.

Michel Galvane, Maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes  
et l'ensemble de l'équipe municipale.

## Soutien à nos commerçants.

De nouveau le confinement a réduit à zéro ou presque l'activité de certains de nos commerçants.

Nous vous engageons à commander chez eux des plats préparés à emporter pour les aider à passer ce difficile moment qui vient frapper à nouveau de plein fouet leur commerce.

Nous devons nous montrer solidaires devant cette nouvelle épreuve et nous devons nous serrer les coudes pour minimiser les pertes de certains commerces dans cette période de restriction.

Certains ont dû cesser complètement toute activité, nous sommes de tout cœur avec eux et nous pensons à eux, essayons de ne pas les oublier.

Merci.



**Beauséjour**, Stéphane et Sandrine vous proposent des plats à emporter le midi du lundi au vendredi, réservation avant 10h00, le tabac ouvert de 9h00 à 12h00, fermé le dimanche. tél : 0243014031

**La Cabane**, Jean-Michel et Valérie vous proposent des plats à emporter le samedi et le dimanche midi, sur réservation tél: 0243697359 et 0611325801

**Caf' & Couette**, Carol-Marie et Dominique vous proposent du lundi au vendredi des plats du terroir : bourguignon, daube, pot-au-feu livrés à domicile 10€ la part.

Le samedi, enlèvement devant le Café, plat d'huitres : 12 huitres 13€ et 9 huitres 10€ avec vinaigre-échalote, pain de seigle avec beurre salé, réservation tél : 06 99 26 83 99



## Un nouveau coq sur le clocher de l'église



On se souvient qu'au passage de la tempête Arthur début mai 2020, l'entreprise **Gougeon** qui travaillait sur la mise en sécurité électrique du tableau des cloches, avait aussi signalé à la mairie que la tempête avait gravement endommagé le paratonnerre radioactif ou du moins le " feuillard " qui permet l'écoulement vers la terre du fluide électrique.

Au passage, on serait tenté de dire (et on n'y résiste pas) que le coq qui trônait sur le toit de l'église y avait laissé des plumes.

Enfin, depuis les années 1980, l'installation de paratonnerres radioactifs est interdite et le remplacement par

des paratonnerres classiques est recommandé.

Vendredi, l'entreprise Gougeon de Villedomer (Indre-et-Loire), spécialiste des cloches, horloges, cadrans, paratonnerres, coqs et girouettes, est intervenue pour remplacer le paratonnerre radioactif par un paratonnerre classique, comme l'oblige la loi depuis 1983 et remettre un coq flamboyant neuf tout en haut du clocher.



## Campagne de lutte contre les nuisibles du GDON

Nous avons engagé la lutte collective d'automne pour une durée de 3 semaines. Malheureusement tout comme pour la campagne de printemps, suite au reconfinement, il a fallu retirer les 40 cages au douzième jour.

Malgré tout, nous avons prélevé 40 ragondins qui ne feront plus de dégâts sur nos cours d'eau.

Nous rappelons qu'ils sont porteurs des maladies telles que la leptospirose, la douve du foie et la toxoplasmose sur l'humain.

Le président, Jean Oger, remercie vivement tous les bénévoles qui font toujours un travail efficace et dans la bonne humeur à ces moments là.

Souhaitons que pour l'année 2021, nous pourrions mener à bien les différentes campagnes de lutte contre les nuisibles sur notre commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes.



**PEINTURE - VITRERIE**  
**RAVALEMENT de FAÇADES**  
**REVÊTEMENTS de SOLS et MURS**

**DAVOUST DÉCORS**

02 43 01 44 17

12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

**ADP Elec**

David PÉRICHET ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

06 15 67 69 75

david.perichet@adpelec.fr adpelec.fr

53270 SAINTES-SUZANNE & CHAMMES

**AVIVA**

**Carol-Marie GOUTELLE**

Agent général, à votre service

Toutes assurances pour particuliers et professionnels

Gestion de patrimoine **afer**

Spécialisé en assurances Mutuelle Senior

goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau  
 13 Rue du Coq Hardy  
 72140 Sillé le Guillaume  
 N° ORIAS: 07008363

Laurence Daubigny  
 22 Rue de Ste Gemmes  
 53600 Evron  
 N°: 02.43.20.22.29

02.43.98.63.49



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le Baluchonnage, une solution pour relayer les aidants de personnes dépendantes.

Vous êtes proche aidant et vous avez besoin de souffler un peu. Le réseau ADMR 53 propose un nouveau dispositif expérimental de répit pour les proches aidants inspiré d'un concept québécois : le Baluchonnage.

Le principe du dispositif est de permettre à l'aidant de souffler et s'absenter afin de se consacrer à diverses activités (loisirs, vacances, etc.). Il s'adresse aux proches aidants de personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap adultes et enfants.

La prestation s'effectue au domicile de la personne accompagnée pour maintenir ses repères et ses habitudes de vie. Le remplacement est assuré 24h sur 24 par un professionnel unique formé au Baluchonnage. Il assure toutes les tâches de la vie quotidienne, en remplacement de l'aidant (aide à la toilette, alimentation, activités de loisirs, etc.). Les interventions extérieures restent inchangées (service d'aide à domicile, infirmier, etc.).

Le service est possible toute l'année (week-ends, vacances, jours fériés) et assuré **sur tout le département de la Mayenne**. L'intervention peut durer 36 h minimum jusqu'à 72 h maximum.

Le reste à charge est de 7 € TTC de l'heure, soit 252 euros pour un minimum de 36 heures d'intervention (*ouvre droit à une réduction ou crédit d'impôts à hauteur de 50%, soit un montant final de 126 euros pour 36 heures*).

Le dispositif est proposé par le réseau ADMR de la Mayenne et financé entre autre par la CNSA, la CARSAT Pays de la Loire, le Crédit Mutuel Maine-Anjou-Basse-Normandie et selon les situations individuelles par AG2R La Mondiale, Malakoff Médéric Humanis.

Si vous souhaitez davantage de précisions, n'hésitez pas à **contacter Mme Vanina Sergent, chargée de communication** à la fédération ADMR de la Mayenne par téléphone au : 02 43 59 17 40 ou par email à : [vsergent@fede53.admr.org](mailto:vsergent@fede53.admr.org)

#### A propos de l'ADMR en Mayenne

Le réseau ADMR de la Mayenne réunit 49 associations locales implantées sur tout le département qui regroupent près de 1 000 salariés et 700 bénévoles.

Association de services à domicile, l'ADMR aide chacun à bien vivre chez soi en proposant des services à domicile qui s'adressent à tous et tout au long de la vie. Les services de l'ADMR : • **DOMICILE** : ménage, repassage, petits travaux de bricolage et jardinage. • **FAMILLE** : garde d'enfants à domicile, soutien temporaire aux familles. • **AUTONOMIE** : services spécialisés pour personnes âgées ou en situation de handicap (aide dans les actes essentiels, téléassistance, transports et courses...).

#### FEDERATION ADMR DE LA MAYENNE

18 rue des Docteurs Calmette et Guérin ☐ B.P. 0715 ☐ 53007 Laval cedex  
Tél. 02 43 59 17 40 ☐ [www.admr53.fr](http://www.admr53.fr) ☐ [contact@admr53.fr](mailto:contact@admr53.fr)

Association loi 1901 regroupant 48 associations locales autorisées

Vous accompagnez au quotidien un proche  
**Âgé ou en situation de handicap ?**

Vous souhaitez prendre du temps pour vous et vous absenter sereinement ?  
**Soufflez, on prend le relais !**

### Le service de Baluchonnage

Le service propose un temps de répit au proche aidant qui s'absentera du domicile de la personne qu'il accompagne. La personne sera accompagnée par un seul professionnel. Le dispositif est possible toute l'année, 24h sur 24 (week-end, semaine, vacances, ...).

## Un dispositif de confiance

Le Baluchonneur, encadré par une équipe de coordination, intervient au domicile de la personne aidée de 36 heures à 3 jours (72 heures) consécutifs afin de prendre le relais du proche aidant auprès de la personne dans toutes les tâches de la vie quotidienne (aide à la personne, déplacements, activités de loisirs, etc.).

Pour vous proposer un dispositif de qualité, un temps de préparation de minimum 1 mois sera nécessaire avant de commencer la prestation.

## Des repères préservés

Une rencontre préalable à domicile permet de bien connaître la personne aidée, son environnement et ses habitudes de vie. Les interventions des services extérieurs restent inchangées (service d'aide à domicile, infirmier, ...). La personne peut donc rester dans son cadre de vie habituel pendant que le proche aidant s'absente du domicile en toute tranquillité.

## Personnes aidées et territoire d'intervention

Toute personne habitant sur le département de la Mayenne (qu'elle soit ou non déjà aidée par les services de l'ADMR) qui accompagne au quotidien une personne âgée ou en situation de handicap (adulte et enfant).

## Les tarifs 2020

Reste à charge de 7 euros TTC de l'heure, soit 252€\*, pour un minimum de 36 heures d'intervention, après prise en charge financière individuelle.

*\* Ouvre droit à une réduction ou crédit d'impôts à hauteur de 50%, soit un montant final de 126 euros pour 36 heures.*

*Nombre de baluchonnages limité par an, en fonction du budget disponible.*



### Nous contacter

Coordinatrice service Baluchonnage - Marie Lebihain  
Tél. : 02 43 59 17 40/ 06 19 01 72 16  
E-mail : mlebihain@fede53.admr.org

Les membres de l'association, Ensemble de Riverains pour la Valorisation de l'Erve (l'ERVE), se sont réunis le samedi 24 octobre à 15 heures au Moulin de la Motte. L'association, qui regroupe les propriétaires de moulins et les riverains de la rivière, veille au respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Une visite des travaux du moulin de la Motte a eu lieu en début de séance. Le barrage a été enlevé et remplacé par un empierrement placé en quinconce afin que l'eau circule de façon plus vive.

Un point sur l'aménagement des ouvrages réalisés par le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS), a été fait. Le barrage du Moulin de la Motte à Saint-Jean-sur-Erve a été démonté et les travaux sur celui du Moulin de la Saugère, à Sainte-Suzanne, sont en passe d'être finalisés. Nous sommes satisfaits de ces travaux qui redonnent de la continuité écologique à la rivière, sans priver d'eau les biefs qui alimentent nos moulins.



### Actualité Syndicat Bassin de l'Erve

Les travaux du Moulin de la Saugère à Sainte-Suzanne ont commencé. Il reste une semaine de travaux. Cela a généré beaucoup de visiteurs, certains très perplexes. Mais l'écoulement de l'eau est toujours présent, avec une faune et une flore de retour. Ce projet a coûté 143 000 euros avec diverses provenances de financements. Pour Sainte-Suzanne, les travaux envisagés ont tous été réalisés.

Le devenir des barrages du Moulin du Graslon à Chammes, du Moulin de Gô et du Moulin du Ponttous à Saint-Pierre-sur-Erve, a été évoqué. Ces propriétaires ne sont pas convaincus de la nécessité de réaliser des travaux sur les barrages. En ce qui concerne celui du Pont, qui crée une rupture dans le continuum de la rivière et empêche la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments, nous avons écrit au maire lui demandant d'intervenir.

### Conseil d'administration:

Vincent Houllière qui est le président depuis cinq ans, souhaite laisser sa place.

Toute personne désireuse de prendre le poste peut se faire connaître.

Anne Ollagnier secrétaire, Alain Bariller vice-président, Philippe Lefevre trésorier ont été reconduits dans leurs fonctions

## Association Musicale De Sainte-Suzanne

### AMDSS – Concerts de Sainte Cécile / Vente des calendriers

#### Concert de la Ste Cécile annulé



#### Concerts

Nous avons repris les répétitions en septembre, mais le nouveau confinement nous a stoppé dans notre élan...

Nous serons donc dans l'incapacité d'assurer nos concerts de Sainte Cécile initialement prévus les samedi 5 et dimanche 6 décembre.

#### Calendriers

La situation sanitaire nous aura également empêché d'assurer notre journée habituelle de vente de calendriers, prévue au mois de novembre.

Nous espérons pouvoir organiser une nouvelle journée courant décembre, dans le respect des règles sanitaires.

Afin d'anticiper l'éventualité que celle-ci ne puisse

se faire, deux dépôts-vente devraient être mis à votre disposition à la **supérette** et la **boulangerie** de Sainte-Suzanne- et-Chammes.

Le montant de votre don en échange d'un calendrier reste libre.

Nous serions aussi présents au marché le **samedi 12 décembre** afin de vous proposer calendriers et cartons de vin.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter soit par tél au

**07 57 40 77 73** soit sur notre site **www.amdss.fr**





# RECENSEMENT

de la population 2021

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Du 21 janvier au 20 février 2021



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



en partenariat avec votre commune

195

## Conseil municipal du 13 novembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni pour sa session mensuelle le vendredi 13 novembre 2020 en visioconférence du fait des règles sanitaires en vigueur avec 18 élus présents.

Plusieurs délibérations faisaient partie de l'ordre du Jour, elles ont toutes fait l'objet d'une adoption par le Conseil Municipal : Décision modificative budgétaire en section d'investissement ; réalisation d'un emprunt pour les travaux de la résidence de l'Eguisson ; fixation des tarifs de l'aire de Camping-car pour l'année 2021 ;

Un retour des différentes réunions a été réalisé sur le conseil communautaire du 27 octobre, sur la commission municipale culture, patrimoine et tourisme du 2 octobre ; sur le conseil d'école du 5 novembre. Une présentation est faite des gros travaux et chantiers en cours sur la commune avec :

- *L'Étang des Chauvinières* : le ponton handicapé est posé (handipêche), l'aire d'aspiration incendie et l'aire stationnement à gauche en arrivant sont en cours d'aménagement. Un accord avec le SBeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe) a été trouvé qui consiste à remplacer la clôture, la pose de lisses sera réalisée par la société de pêche (Chammes). La fin de chantier est prévue d'ici mi-décembre et la remise en eau lorsque les digues seront engazonnées.
  - *La résidence de l'Aiguisson* : les travaux commencent pour les voiries et les bordures. Concernant la maison commune Roland-Gaillard: la terrasse sera réalisée par la commune (en régie directe) .
  - *Les locaux des réserves de la Poste* : la pose des menuiseries (portes et fenêtres) est programmée. Une rencontre va avoir lieu avec l'entreprise qui a réalisé les travaux de maçonnerie et l'architecte conseil des Petites Cités de Caractère pour revoir au sujet des jambages et la fissure apparue sur la façade.
- Maison de la Briqueterie* : Le permis de démolir a reçu un avis favorable, la démolition va être programmée prochainement.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le vendredi 11 décembre à 20h30.

## Conseil de développement.

**Vous souhaitez vous impliquer dans la vie du territoire des Coëvrons, en tant que citoyen : rejoignez le conseil de développement !**

*Vous travaillez, consommez ou habitez dans les Coëvrons, êtes membre d'une association, parent d'enfant(s) fréquentant un des centres de loisirs ou halte-garderie, vous allez à la piscine, ... Bref, vous êtes concernés par le territoire et vous souhaitez contribuer à une réflexion et/ou à une action collective pour son développement ?*

**Rejoignez le conseil de développement !**

### Qu'est-ce qu'un conseil de développement (CODEV) ?

C'est **une instance de démocratie participative** qui permet aux citoyens de proposer et d'agir très concrètement pour leur territoire, dans n'importe quel domaine d'intérêt général.

### Quels sont les objectifs du conseil de développement des Coëvrons ?

Créer des synergies entre élus, citoyens et acteurs locaux

Proposer et conduire des actions concrètes

Porter une vision de long terme pour le développement et l'attractivité des Coëvrons

### Concrètement ?

Actuellement, 2 groupes de travail sont mobilisés :

**MOBILITE** : après s'être intéressé à l'intérêt de la prise de compétence mobilité par la communauté de communes, ce groupe souhaite approfondir certaines propositions d'action pour que chaque habitant puisse se déplacer, et pour accompagner les évolutions des habitudes vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

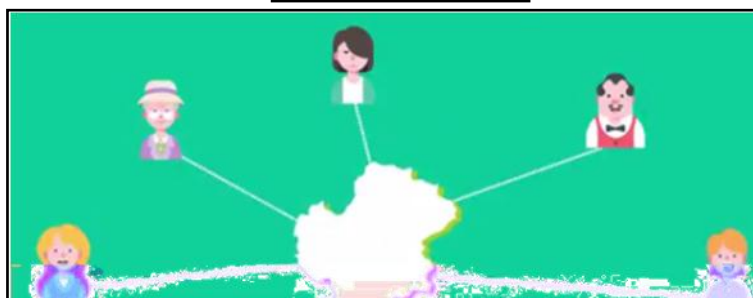
**CIRCUITS-COURTS** : sur la base du recensement des producteurs locaux pratiquant la vente directe effectué il y a plusieurs années, ce groupe s'intéresse à la consommation raisonnée, à la valorisation des produits et producteurs locaux, à l'intérêt de rédiger un Projet Alimentaire de Territoire.

Le Conseil de développement des Coëvrons adhère depuis peu à la Coordination Nationale des Conseils de Développement. A ce titre, il pourrait être amené à contribuer à des réflexions nationales sur le sujet des transitions écologiques et sociétales.

Retrouvez nos travaux sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.coevrons.fr/article/le-conseil-de-developpement>

Pour plus de renseignements, intégrer un groupe ou soumettre une idée, contactez-nous : [conseildedeveloppement@coevrons.fr](mailto:conseildedeveloppement@coevrons.fr)

Marion Bouron : 02 43 01 13 95



## Sainte-Barbe

Au vu de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, conséquence de la nouvelle progression de la COVID 19 à l'échelle du territoire national, nous sommes amenés à annuler notre cérémonie et banquet de la Sainte-barbe 2020, par note de service du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne en date du 15 octobre 2020.

L'ensemble du personnel du Centre d'Incendie et de Secours de Sainte-Suzanne se joint à moi pour nous excuser de l'annulation de ce moment convivial qui permet chaque année de mettre en avant les valeurs de vos sapeurs-pompiers.

Vous comprendrez, que ces mêmes valeurs nous conduisent à mettre en priorité l'intérêt national lié à ce contexte.

Bien entendu, nous vous donnons rendez-vous pour nos cérémonies 2021.

Se joint également à moi pour vous transmettre ce message, Monsieur Jean-François MORIN président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Suzanne.

Très cordialement,

Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
de la Mayenne

Capitaine Christophe Blu  
Chef du CIS de Sainte-Suzanne  
06.11.44.64.49



## Site internet de Sainte-Suzanne-et-Chammes

**Pour info:** Pour que le journal communal ( la voix du conseil ) arrive dans votre boîte à lettre en début de mois, il faut que nous anticipions de presque 3 semaines sa rédaction, son impression et sa distribution. Pour avoir des informations plus récentes sur la commune, le confinement ou tout autre sujet concernant la commune et les actualités en cours vous pouvez consulter le site internet de Sainte-Suzanne-et-Chammes, des mises à jour sont réalisées très régulièrement. ( Vous pouvez vous abonner pour recevoir directement ces informations sur votre boîte mail, abonnement gratuit en bas de page sur le site) <https://www.ste-suzanne.com>



# Avant et après

240. - SAINTE-SUZANNE (Mayenne) - La Rivière et le Pont d'Erve



**AMBULANCES  
V.S.L.  
TAXIS  
MINIBUS**

**02 43 01 40 01**

**ZA des Coëvrons - 53270 Ste SUZANNE**



**AIR NATURE  
MOTOCULTURE  
LM53**

**ISEKI**



**VENTES - RÉPARATIONS - LOCATIONS**

**Tél. 02 43 37 33 02**

Carrefour Louvigné/Argentré - 53210 LOUVIGNÉ

Maryan LANDAIS : 06 27 22 41 68  
airnature@orange.fr  
site internet : www.airnature.fr



**ZABOU'NETTE  
Services**

**TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE**

**MÉNAGE REPASSAGE REPAS COURSES ADMINISTRATIF SERVICES à la personne**

**06 74 05 48 15**

zabounette53270@gmail.com

Statut n° 429 005 977

## L'histoire de notre blason

**Des origines médiévales.** Les armoiries apparaissent en Europe au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle. Leur origine est liée à l'équipement militaire des chevaliers. Méconnaissables sous leurs cottes de maille et leurs casques, les combattants font peindre des figures en couleur sur leur bouclier, pour se faire reconnaître sur les champs de bataille et éviter ainsi de tuer des hommes de leur camp. Ces signes de reconnaissance deviennent héréditaires et vont constituer l'art héraldique avec ses codes et ses règles. C'est en quelque sorte la carte d'identité des seigneurs mais aussi celle des villes, des artisans, des bourgeois...

Beaucoup plus tard **sous Louis XIV**, l'édit royal de 1696, ordonne le recensement de toutes les armoiries du royaume de France pour être enregistrées dans l'*Armorial général*. Pour le trésor royal, c'est un moyen d'engranger des recettes fiscales ...

**Sous la Révolution**, les armoiries sont associées à la noblesse. On décide alors de supprimer les « signes de féodalité » et de détruire toutes les images héraldiques. Le blason qui se trouve au dessus de la porte du Manoir à Ste Suzanne a été très certainement endommagé à cette période.

**Après la Révolution**, Napoléon I<sup>er</sup> tente de rétablir le système de blason original et codifié. Mais les grandes heures de l'héraldique sont révolues, le *Conseil du Sceau des titres* qui réglementait les questions héraldiques est supprimé en 1872.

En 1884, la loi accorde aux communes la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du Conseil municipal qui accepte sa composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. C'est ainsi qu'en 1951, Fernand Bourdin, Président du Syndicat d'initiative, soumet au conseil municipal de Sainte-Suzanne d'adopter le blason ci-contre.

Ancien blason de la Commune



En 1980, les armoiries proposées par Fernand Bourdin furent soumises pour examen au service spécialisé de la Bibliothèque Nationale qui suggéra de les modifier en les rendant plus conformes à la réalité historique. Aujourd'hui, les armoiries qui figurent sur notre blason sont tirées des armes des seigneurs et hommes prestigieux qui ont marqué l'histoire de la ville.

En Haut à droite : Chevronnées d'or et de gueules (gueule = couleur rouge), ce sont les armes des *Seigneurs de Beaumont* en honneur à Hubert II de Beaumont, vainqueur de Guillaume le Conquérant lors du siège de Sainte-Suzanne au XI<sup>ème</sup> siècle.

En haut à gauche : D'azur à trois lys à la bordure de gueules chargée de seize besants d'argent, ce sont les armes de la *famille d'Alençon*. L'héritière des seigneurs de Beaumont épouse au XIV<sup>ème</sup> siècle Pierre d'Alençon, parent du roi de France. D'où la présence des lys, symbole du royaume de France.

En bas à gauche : D'hermines à trois quintes feuilles de gueule brochant. Ce sont les armes d'*Ambroise de Loré* qui défendit courageusement la Cité contre les anglais pendant la guerre de Cent ans. La présence des hermines rappelle l'origine bretonne d'Ambroise de Loré.

En bas à droite : De gueules au lévrier rampant d'argent accolé d'azur à trois lys d'or. Ce sont les armes de *Fouquet de la Varenne*, en honneur à sa fidélité à Henri IV. Fouquet de la Varenne avait sauvé la vie du roi lors d'une bataille et lui servait régulièrement de messager auprès de ses innombrables maîtresses. Le chien qui figure sur le blason est le symbole de la fidélité, le collier fleurdelisé signifie l'attachement de Fouquet au roi de France.



## Cérémonie du 11 novembre.

Pour le devoir de mémoire une cérémonie en toute intimité a été célébrée pour l'anniversaire de la libération de la guerre 1418. Quelques élus, deux portes drapeaux et un musicien avec sa trompette, se sont retrouvés le mercredi 11 novembre sur les coups de 11h00 pour la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. Cérémonie réduite au plus simple, lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre délégué auprès de la ministre des armées par Mr le maire, dépôt de gerbe au pied du monument, sonnerie aux morts suivie de la Marseillaise, puis dispersion de tous.



Rendez-vous à l'année prochaine, nous espérons cette fois, dans des conditions tout à fait normales.

## Assemblées Générales et marché de Noël

Les assemblées générales de l'Association des Amis de Sainte-Suzanne et celle de Médiéville 53, prévues en novembre ont été annulées.

Évidemment le marché de Noël 2020 est également annulé comme toutes les autres manifestations.

## Déjections canines.



Des Suzannais se plaignent que les propriétaires de chiens ne ramassent pas régulièrement les déjections de leurs animaux. Il en est retrouvé sur les différents lieux publics de notre commune, cette indifférence est passible d'une amende. Il est demandé aux propriétaires de chiens d'assumer leurs responsabilités et de ne rien laisser après leur passage, merci.

Également, dans un souci de sécurité pour tous, les propriétaires de chien qui randonnent sur l'espace public avec leurs animaux de compagnie se doivent de les tenir en laisse et particulièrement les chiens de grande taille qui provoquent une certaine appréhension auprès des promeneurs et des randonneurs.

Il est très fréquent de voir la nuisance, visuelle comme olfactive, des déjections canines se hisser dans **le top 3 lors des consultations citoyennes**, juste après les détritus divers (papiers, canettes, etc.) et les mégots de cigarettes.

Et pour cause, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes :

**Dégradations du cadre de vie , souillures des espaces publics, prolifération des microbes, risques de chute, plus le coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention d'agents de propreté, etc.**

Face à ces problématiques d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel, il existe des mesures. Une « loi déjection canine » existe-elle ?

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux.

À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques ; les trottoirs ;

les espaces verts publics ; les espaces des jeux publics pour enfants.

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

**L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.**

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de la Mairie qui est « responsable de la salubrité publique ».

La loi sur la déjection canine recommande à tous les citoyens d'envoyer une LRAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) à son maire pour signaler cette incivilité et demander à ce que ça cesse.

**Néanmoins, à ce jour, il n'existe aucune loi sanctionnant l'incivisme des propriétaires de chien.**

En revanche, les municipalités ont parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les **propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.**

Déjection canine : quelles solutions pénales et non pénales ?

À l'heure des budgets serrés, nous avons tous tendance à vouloir résoudre un problème de la manière la moins onéreuse possible. Nous avons donc établi un classement de solutions face aux déjections canines en fonction de ce critère.

### 1. la menace d'une amende déjection canine

Cette solution semble la plus simple et la plus économique : un arrêté municipal et hop

le tour est joué !

Comme cité ci-dessus, la contravention pour déjection canine laissée à l'abandon peut s'élever à 35 €.

Mais libre à la Mairie de fixer son prix.

### 2. L'interdiction pour les chiens d'accéder à certains espaces



# Élagage pour l'installation de la fibre optique. (Rappel)

Petit rappel concernant les élagages pour la mise en place de la fibre optique dans votre commune : l'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

## Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

## Qui doit élaguer ?

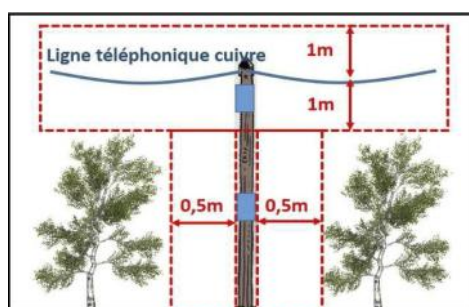
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

## Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



## Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : [uip1.elagage53@orange.com](mailto:uip1.elagage53@orange.com)
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage :

Contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : [gat.oe@orange.com](mailto:gat.oe@orange.com))

